

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24440043800101	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Communauté de commune à FPU GRAND LIEU COMMUNAUTE
--	---

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PORNIC

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF DELEGUE N°2 (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	26
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	28
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	29
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	30
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	33
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	34
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	35
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	37
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	39
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	40
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	41
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	43
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	44
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	6 424 875,00	3 237 504,32
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 187 370,68
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		6 424 875,00	6 424 875,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	6 514 778,01	8 227 587,26
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 928 203,24	678 291,74
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 462 897,75	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		8 905 879,00	8 905 879,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	15 330 754,00	15 330 754,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	190 918,00	0,00	144 120,00	144 120,00	144 120,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	203 400,00	0,00	200 900,00	200 900,00	200 900,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 010,00	0,00	30 010,00	30 010,00	30 010,00
Total des dépenses de gestion des services		424 328,00	0,00	375 030,00	375 030,00	375 030,00
66	Charges financières	81 190,00	0,00	84 819,00	84 819,00	84 819,00
67	Charges exceptionnelles	14 250,00	0,00	14 250,00	14 250,00	14 250,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	6 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		540 768,00	0,00	494 099,00	494 099,00	494 099,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	5 206 680,00	0,00	4 530 776,00	4 530 776,00	4 530 776,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 210 000,00	0,00	1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		6 416 680,00	0,00	5 930 776,00	5 930 776,00	5 930 776,00
TOTAL		6 957 448,00	0,00	6 424 875,00	6 424 875,00	6 424 875,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 424 875,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 799 679,00	0,00	2 634 500,00	2 634 500,00	2 634 500,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2,00	0,00	4,32	4,32	4,32
Total des recettes de gestion des services		2 799 681,00	0,00	2 634 504,32	2 634 504,32	2 634 504,32
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 000,58	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 802 681,58	0,00	2 637 504,32	2 637 504,32	2 637 504,32
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	500 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		500 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
TOTAL		3 302 681,58	0,00	3 237 504,32	3 237 504,32	3 237 504,32

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 187 370,68
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 424 875,00
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	5 330 776,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	150 300,00	17 380,65	36 002,35	36 002,35	53 383,00
21	Immobilisations corporelles	52 400,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	8 135 922,00	1 910 822,59	5 070 775,41	5 070 775,41	6 981 598,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	8 338 622,00	1 928 203,24	5 134 777,76	5 134 777,76	7 062 981,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	290 000,00	0,00	330 000,00	330 000,00	330 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00		50 000,25	50 000,25	50 000,25
	Total des dépenses financières	340 000,00	0,00	380 000,25	380 000,25	380 000,25
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	8 678 622,00	1 928 203,24	5 514 778,01	5 514 778,01	7 442 981,25
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	500 000,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	800 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 300 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	TOTAL	9 978 622,00	1 928 203,24	6 514 778,01	6 514 778,01	8 442 981,25

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	462 897,75
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 905 879,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	931 753,76	678 291,74	168 811,26	168 811,26	847 103,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	931 753,76	678 291,74	168 811,26	168 811,26	847 103,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	715 000,00	0,00	1 728 000,00	1 728 000,00	1 728 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	715 000,00	0,00	1 728 000,00	1 728 000,00	1 728 000,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 646 753,76	678 291,74	1 896 811,26	1 896 811,26	2 575 103,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	5 206 680,00		4 530 776,00	4 530 776,00	4 530 776,00

GRAND LIEU COMMUNAUTE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF DELEGUE N°2 - BP - 2023

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 210 000,00		1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	800 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		7 216 680,00		6 330 776,00	6 330 776,00	6 330 776,00
TOTAL		8 863 433,76	678 291,74	8 227 587,26	8 227 587,26	8 905 879,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		8 905 879,00
---	--	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)

5 330 776,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	144 120,00		144 120,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	200 900,00		200 900,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 010,00		30 010,00
66	Charges financières	84 819,00	0,00	84 819,00
67	Charges exceptionnelles	14 250,00	0,00	14 250,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	5 000,00	1 400 000,00	1 405 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	15 000,00		15 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		4 530 776,00	4 530 776,00
Dépenses d'exploitation – Total		494 099,00	5 930 776,00	6 424 875,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 424 875,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	600 000,00	600 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	330 000,00	0,00	330 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	53 383,00	0,00	53 383,00
21	Immobilisations corporelles (6)	28 000,00	0,00	28 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	6 981 598,00	400 000,00	7 381 598,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	50 000,25		50 000,25
Dépenses d'investissement – Total		7 442 981,25	1 000 000,00	8 442 981,25

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	462 897,75
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 905 879,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 634 500,00		2 634 500,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	4,32		4,32
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 000,00	600 000,00	603 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		2 637 504,32	600 000,00	3 237 504,32

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	3 187 370,68
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 424 875,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	847 103,00	0,00	847 103,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	400 000,00	400 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		1 400 000,00	1 400 000,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		4 530 776,00	4 530 776,00
Recettes d'investissement – Total		847 103,00	6 330 776,00	7 177 879,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	1 728 000,00
------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 905 879,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	190 918,00	144 120,00	144 120,00
604	Achats d'études, prestations de services	16 368,00	20 000,00	20 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	4 000,00	4 200,00	4 200,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	600,00	600,00	600,00
61523	Entretien, réparations réseaux	9 000,00	9 000,00	9 000,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6162	Assurance obligatoire dommage construct°	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6168	Autres	7 500,00	6 200,00	6 200,00
617	Etudes et recherches	5 000,00	5 000,00	5 000,00
618	Divers	80 300,00	42 800,00	42 800,00
6226	Honoraires	10 000,00	7 000,00	7 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6231	Annonces et insertions	8 000,00	2 000,00	2 000,00
6237	Publications	2 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	150,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	100,00	500,00	500,00
6257	Réceptions	500,00	620,00	620,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	600,00	600,00
6262	Frais de télécommunications	400,00	400,00	400,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	200,00	200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	203 400,00	200 900,00	200 900,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	40 000,00	66 900,00	66 900,00
6411	Salaires, appointements, commissions	163 000,00	134 000,00	134 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	400,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 010,00	30 010,00	30 010,00
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6542	Créances éteintes	15 000,00	15 000,00	15 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	10,00	10,00	10,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		424 328,00	375 030,00	375 030,00
66	Charges financières (b) (8)	81 190,00	84 819,00	84 819,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	83 000,00	76 000,00	76 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 810,00	-1 181,00	-1 181,00
6681	Indemnité rbt anticipé emprunt à risque	0,00	10 000,00	10 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	14 250,00	14 250,00	14 250,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	100,00	100,00	100,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	14 000,00	14 000,00	14 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	150,00	150,00	150,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	6 000,00	5 000,00	5 000,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	6 000,00	5 000,00	5 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	15 000,00	15 000,00	15 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		540 768,00	494 099,00	494 099,00
023	Virement à la section d'investissement	5 206 680,00	4 530 776,00	4 530 776,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 210 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 210 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 416 680,00	5 930 776,00	5 930 776,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		6 416 680,00	5 930 776,00	5 930 776,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 957 448,00	6 424 875,00	6 424 875,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 424 875,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	11 852,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	13 033,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 181,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 799 679,00	2 634 500,00	2 634 500,00
704	Travaux	2 500,00	2 500,00	2 500,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	1 747 379,00	1 700 000,00	1 700 000,00
70613	Participations assainissement collectif	1 013 000,00	900 000,00	900 000,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	36 800,00	32 000,00	32 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2,00	4,32	4,32
7588	Autres	2,00	4,32	4,32
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		2 799 681,00	2 634 504,32	2 634 504,32
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	3 000,58	3 000,00	3 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500,58	500,00	500,00
778	Autres produits exceptionnels	2 500,00	2 500,00	2 500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		2 802 681,58	2 637 504,32	2 637 504,32
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	500 000,00	600 000,00	600 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	500 000,00	600 000,00	600 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		500 000,00	600 000,00	600 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 302 681,58	3 237 504,32	3 237 504,32

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	3 187 370,68
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 424 875,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	150 300,00	36 002,35	36 002,35
2031	Frais d'études	150 300,00	36 002,35	36 002,35
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	52 400,00	28 000,00	28 000,00
2111	Terrains nus	5 000,00	5 000,00	5 000,00
21311	Bâtiments d'exploitation	13 000,00	5 000,00	5 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	20 000,00	10 000,00	10 000,00
217532	Réseaux d'assainissement (mise à dispo)	10 000,00	6 000,00	6 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 400,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	2 000,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	8 135 922,00	5 070 775,41	5 070 775,41
2313	Constructions	3 175 136,00	1 126 002,50	1 126 002,50
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 608 959,00	225 001,91	225 001,91
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	3 115 827,00	3 519 771,00	3 519 771,00
238	Avances commandes immo. incorp.	236 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des dépenses d'équipement		8 338 622,00	5 134 777,76	5 134 777,76
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	290 000,00	330 000,00	330 000,00
1641	Emprunts en euros	235 000,00	275 000,00	275 000,00
1681	Autres emprunts	55 000,00	55 000,00	55 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00	50 000,25	50 000,25
Total des dépenses financières		340 000,00	380 000,25	380 000,25
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		8 678 622,00	5 514 778,01	5 514 778,01
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	500 000,00	600 000,00	600 000,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>500 000,00</i>	<i>600 000,00</i>	<i>600 000,00</i>
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	240 000,00	372 211,00	372 211,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	58 000,00	50 622,00	50 622,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	200 000,00	175 440,00	175 440,00
13918	Autres subventions d'équipement	2 000,00	1 727,00	1 727,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	800 000,00	400 000,00	400 000,00
2313	Constructions	400 000,00	200 000,00	200 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	400 000,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 300 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		9 978 622,00	6 514 778,01	6 514 778,01

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	1 928 203,24
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	462 897,75
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 905 879,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	931 753,76	168 811,26	168 811,26
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	805 753,76	183 808,26	183 808,26
13118	Autres Subv. Équipt Etat	126 000,00	-14 997,00	-14 997,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		931 753,76	168 811,26	168 811,26
10	Dotations, fonds divers et réserves	715 000,00	1 728 000,00	1 728 000,00
1068	Autres réserves	715 000,00	1 728 000,00	1 728 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		715 000,00	1 728 000,00	1 728 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 646 753,76	1 896 811,26	1 896 811,26
021	Virement de la section d'exploitation	5 206 680,00	4 530 776,00	4 530 776,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 210 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
28031	Frais d'études	25 000,00	72 052,00	72 052,00
28087	Immo. incorp. reçues - mise à dispo.	500,00	314,00	314,00
28131	Bâtiments	35 000,00	32 820,00	32 820,00
28153	Installations à caractère spécifique	35 000,00	52 738,00	52 738,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	6 000,00	5 336,00	5 336,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	7 000,00	6 490,00	6 490,00
28173	Constructions (mise à disposition)	499 500,00	406 212,00	406 212,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	600 500,00	823 408,00	823 408,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 500,00	630,00	630,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		6 416 680,00	5 930 776,00	5 930 776,00
041	Opérations patrimoniales (8)	800 000,00	400 000,00	400 000,00
2031	Frais d'études	400 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	400 000,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		7 216 680,00	6 330 776,00	6 330 776,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		8 863 433,76	8 227 587,26	8 227 587,26

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	678 291,74
----------------------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 905 879,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					4 526 110,20									
1641 Emprunts en euros (total)					4 526 110,20									
00081267149	Etablissement CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE	08/10/2012		15/04/2020	300 000,00	F		4,900	4,263		T	X Echéance constante		A-1
0581963/14445	SA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE BRETAGNE	25/07/2003		25/10/2004	270 000,00	F		4,070	4,134		T	X Echéance constante		A-1
10000389582	Etablissement CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE	02/06/2015		15/03/2016	941 415,00	F		1,800	1,813		T	X Echéance constante		A-1
10002086284	Etablissement CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE	31/03/2021		15/07/2021	1 000 000,00	F		0,660	0,664		T	C		A-1
36811-00010069109	Etablissement CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL	03/11/2011		05/01/2013	1 200 000,00	F		4,350	4,439		T	X Echéance constante		A-1
MIN284564EUR/0303964/001	SA DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE	15/02/2000		01/07/2000	76 224,51	F		6,250	6,398		T	C		A-1
MIN284564EUR/0303964/002	SA DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE	12/10/1999		01/04/2002	74 220,69	F		4,950	5,046		T	X Echéance constante		A-1
MIN512632EUR/001	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	31/12/2007		01/03/2009	120 000,00	V	EURIBOR 3	4,140	4,269		T	X Echéance constante		D-1
MIN515831EUR001	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	21/12/2006		01/12/2007	300 000,00	F		4,120	3,747		A	X Echéance constante		A-1
MON512347EUR/001	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	24/03/2015		01/08/2015	75 500,00	F		1,550	1,674		T	C		A-1
MON516541EUR001	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/12/2010		01/06/2011	168 750,00	F		2,720	2,750		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									

GRAND LIEU COMMUNAUTE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF DELEGUE N°2 - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					906 725,18									
1681 Autres emprunts (total)					906 725,18									
110460802	Etablissement AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE	11/06/2012		30/11/2014	906 725,18	F		0,000	0,704		A	C		A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					5 432 835,38									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		3 063 722,81					202 839,07	74 226,04	0,00	11 851,13
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 063 722,81					202 839,07	74 226,04	0,00	11 851,13
00081267149		0,00	A-1	182 859,98	9,75	F		4,263	15 941,08	5 272,20	0,00	1 050,11
0581963/14445		0,00	A-1	33 265,59	1,50	F		4,134	18 719,91	1 070,61	0,00	108,53
10000389582		0,00	A-1	718 886,56	17,92	F		1,813	34 135,51	12 710,41	0,00	547,80
10002086284		0,00	A-1	925 000,00	18,25	F		0,664	50 000,00	5 981,26	0,00	1 219,17
36811-00010069109		0,00	A-1	866 779,43	14,75	F		4,439	41 949,59	37 026,77	0,00	6 578,01
MIN284564EUR/0303964/001		0,00	A-1	19 056,48	7,25	F		6,398	2 540,80	1 131,48	0,00	258,06
MIN284564EUR/0303964/002		0,00	A-1	31 684,80	7,00	F		5,046	3 622,30	1 501,96	0,00	347,27
MIN512632EUR/001		0,00	D-1	71 041,22	10,92	V	EURIBOR 3	4,269	4 975,97	2 904,23	0,00	227,93
MIN515831EUR001		0,00	A-1	77 951,17	3,50	F		3,747	18 323,96	3 211,59	0,00	1 228,32
MON512347EUR/001		0,00	A-1	18 875,00	2,33	F		1,674	7 550,00	248,68	0,00	29,25
MON516541EUR001		0,00	A-1	118 322,58	18,17	F		2,750	5 079,95	3 166,85	0,00	256,68
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		435 946,41					54 493,31	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		435 946,41					54 493,31	0,00	0,00	0,00

GRAND LIEU COMMUNAUTE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF DELEGUE N°2 - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
110460802		0,00	A-1	435 946,41	7,83	F		0,704	54 493,31	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 499 669,22					257 332,38	74 226,04	0,00	11 851,13

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

**IV
A1.3**

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
MIN512632EUR/001	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	120 000,00	71 041,22	1	25,00				0,00		4,269	2 904,23	0,00	2,03
TOTAL (D)		120 000,00	71 041,22						0,00			2 904,23	0,00	2,03
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		120 000,00	71 041,22						0,00			2 904,23	0,00	2,03

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

GRAND LIEU COMMUNAUTE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF DELEGUE N°2 - BP - 2023

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	11	0	0	0	0
	% de l'encours	97,98	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	3 428 628,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	1	0	0	0	0
	% de l'encours	2,03	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	71 041,22	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture										
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles		
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option	
Taux fixe (total)		0,00					0,00					0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00					0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00					0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00					0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	04-04-2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2031 - Frais d'études	5	04/04/2017
L	2031 Frais d'études	5	04/04/2017
L	2032 Frais de recherche et de développement	5	04/04/2017
L	2033 Frais d'insertion	5	04/04/2017
L	2051 Logiciels	2	04/04/2017
L	2087 Immobilisations incorporelles reçues par mise à disposition	5	04/04/2017
L	2088 Autres immobilisations incorporelles	5	04/04/2017
L	21311 Constructions - Bâtiments d'exploitation (stat° épurat°)	30	04/04/2017
L	21351 Agencements & aménagements - Bâtiments d'exploitation	15	04/04/2017
L	2138 Autres constructions (lagune)	30	04/04/2017
L	21532 Réseaux d'assainissement	50	04/04/2017
L	21562 Service d'assainissement - Matériel spécifique d'expl.	5	04/04/2017
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	7	04/04/2017
L	2182 Camions et véhicules industriels	7	04/04/2017
L	2182 Voitures	5	04/04/2017
L	2183 - Matériel de bureau	5	04/04/2017
L	2183 - Matériel informatique	2	04/04/2017
L	2184 Mobilier	10	04/04/2017
L	2188 Autres immobilisations corporelles	10	04/04/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		6 889,87	6 889,87	0,00	6 889,87
Dépréciation des actifs circulants	0,00	13/07/2021	6 889,87	6 889,87	0,00	6 889,87
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		6 889,87	6 889,87	0,00	6 889,87

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		980 000,25	I 980 000,25
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		330 000,00	330 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	275 000,00	275 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	55 000,00	55 000,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		650 000,25	650 000,25
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	600 000,00	600 000,00
020	Dépenses imprévues	50 000,25	50 000,25

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	980 000,25	1 928 203,24	462 897,75	3 371 101,24

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		5 930 776,00	III 5 930 776,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		5 930 776,00	5 930 776,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	72 052,00	72 052,00
28087	Immo. incorp. reçues - mise à dispo.	314,00	314,00
28131	Bâtiments	32 820,00	32 820,00
28153	Installations à caractère spécifique	52 738,00	52 738,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	5 336,00	5 336,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	6 490,00	6 490,00
28173	Constructions (mise à disposition)	406 212,00	406 212,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	823 408,00	823 408,00
28183	Matériel de bureau et informatique	630,00	630,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	4 530 776,00	4 530 776,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	5 930 776,00	678 291,74	0,00	1 728 000,00	8 337 067,74

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	3 371 101,24
Ressources propres disponibles	IV	8 337 067,74
Solde	V = IV – II (6)	4 965 966,50

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Assainissement collectif (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	144 120,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00
6257	Réceptions	620,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	600,00
6262	Frais de télécommunications	400,00
604	Achats d'études, prestations de services	20 000,00
6168	Autres	6 200,00
618	Divers	42 800,00
6226	Honoraires	7 000,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie..)	4 200,00
617	Etudes et recherches	5 000,00
61523	Entretien et réparations réseaux	9 000,00
6251	Voyages et déplacements	500,00
6162	Assurance obligatoire dommage construction	20 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	600,00
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	20 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	200 900,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	66 900,00
6411	Salaires, appointements, commissions de base	134 000,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 010,00
658	Charges diverses de la gestion courante	10,00
6542	Créances éteintes	15 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00
66	Charges financières	84 819,00
6681	Indemnité pour remboursement anticipé d'emprunt à risque	10 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 181,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	76 000,00
67	Charges exceptionnelles	14 250,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	14 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	100,00
678	Autres charges exceptionnelles	150,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	5 000,00
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	5 000,00
022	Dépenses imprévues	15 000,00
Total des dépenses réelles		494 099,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 400 000,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	1 400 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	4 530 776,00
Total des dépenses d'ordre		5 930 776,00
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		6 424 875,00

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 634 500,00
70613	Participations pour assainissement collectif	900 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	1 700 000,00
704	Travaux	2 500,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	32 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	4,32
7588	Autres	4,32
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	3 000,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	500,00
778	Autres produits exceptionnels	2 500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		2 637 504,32
042	Opérat° ordre transfert entre sections	600 000,00
777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	600 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		600 000,00
R 002 (5)		3 187 370,68
TOTAL GENERAL DES RECETTES		6 424 875,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Assainissement collectif (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	53 383,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	28 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	6 981 598,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	330 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	50 000,25
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		7 442 981,25
040	Opérat° ordre transfert entre sections	600 000,00
041	Opérations patrimoniales	400 000,00
Total des dépenses d'ordre		1 000 000,00
D 001 (4)		462 897,75
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		8 905 879,00

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	847 103,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	1 728 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		2 575 103,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 400 000,00
041	Opérations patrimoniales	400 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	4 530 776,00
Total des recettes d'ordre		6 330 776,00
R 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		8 905 879,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	331 558,42
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	331 558,42
Recettes réelles de fonctionnement	II	2 637 504,32

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	12,57
---	---------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
AP/CP N° 003	1 617 000,00	0,00	1 617 000,00	1 579 720,78	10 000,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent administratif	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Ingénieur	A	TECH	IM 478	0,00	A 3-3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 22/03/2023

Présenté par (1) Le Président,

A La Chevrolière le 28/03/2023

(1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A La Chevrolière, le 28/03/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALUSSON Michel	
BATARD Nicole	
BAUDRY Valérie	
BEAUGE Stéphan	
BERTESCHE Jessica	
BERTIN Patrick	
BOBLIN Johann, Président	
BONNET Pierre	
BONNETON Julie	
BOURCEREAU Myriam	
CHABIRAND Martine	
CHAMARD Fabrice	
CHIRON Christian	
CLOUET Sophie	
CORNIET Marie-Thérèse	
COUDRIAU Bernard	
DAVID Marie-Anne	
DE BOURMONT Marie-Agnès	
DI DOMENICO Catherine	
DOUILLARD Christophe	
ETHORE Sylvie	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

FETIVEAU Yannick	
GOURAUD Marie-France	
GRATON Bernadette	
GUILLET Emmanuel	
GUILLET Manuela	
HEGRON Serge	
LAUNAY Frédéric	
LEGLAND Christophe	
LEGRAND Mathieu	
LOIRET Stéphanie	
MARNIER Jean-Yves	
MARTEIL Anthony	
MENARD Virginie	
MICHAUD Sébastien	
MIRALLIE Jean-Jacques	
OLIVIER Dominique	
PAVIZA Karine	
PERROCHAUD Michelle	
SORET Frédéric	
VOGELSPERGER Patrick	
YVON Vincent	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A La Chevrolière, le 28/03/2023

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.